MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES**

**(CCTP)**

**CCTP N°****2024-214-REC-ETA-119**

|  |
| --- |
| ***Pouvoir adjudicateur*** |
|  |
| Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse – Académie de Mayotte |
|  |

|  |
| --- |
| ***Acheteur*** |
|  |
| Monsieur le Recteur de l'Académie de Mayotte |
|  |

|  |
| --- |
| ***Objet du marché*** |
|  |
| Accord Cadre de prestations immobilières d’accompagnement du maître d’ouvrage  Groupement de commande Rectorat de Mayotte |
|  |

|  |
| --- |
| ***Lot*** |
|  |
| Lot N° 2 : AMO construction et réhabilitation des collèges |

Sommaire

[1 PREAMBULE 3](#_Toc170399286)

[2 OBJET - DISPOSITIONS GENERALES – dispositions générales 5](#_Toc170399287)

[3 DESCRIPTION DES MISSIONS 5](#_Toc170399288)

[3.1 Analyse du site 5](#_Toc170399289)

[3.2 Bilan fonctionnel et scénarii d’évolution du site 7](#_Toc170399290)

[3.3 Pré programme 8](#_Toc170399291)

[3.4 Analyse urbaine et foncière 9](#_Toc170399292)

[3.5 Élaboration du Programme Technique Détaillé 10](#_Toc170399293)

[3.6 Assistance au maître de l’ouvrage pour la consultation des concepteurs 10](#_Toc170399294)

[3.7 Assistance au maître d’ouvrage jusqu'à la phase APD 12](#_Toc170399295)

[**3.8** Assistance au maître d’ouvrage à la phase PRO/VISA/DET/AOR **(uniquement pour la partie cuisine)** 13](#_Toc170399296)

[3.9 Prestations complémentaires 14](#_Toc170399297)

# PREAMBULE

La construction des établissements scolaires du second degré est une compétence assurée par l’Etat à Mayotte.

Le Rectorat assure la maitrise d’ouvrage des opérations de construction et de réhabilitation des collèges, des lycées, ainsi que leur entretien et leur maintenance dans un contexte particulier :

* Environ 2 000 élèves supplémentaires dans le second degré tous les ans
* Les 9 plus gros collèges de France
* Sur 30 établissements, près de la moitié a été construite il y a plus de 20 ans
* Un quart seulement des établissements sont équipés d’une restauration scolaire

Le « plan d'action pour l'avenir de Mayotte » prévoit, pour remettre l’école et la formation à niveau :

* + Un plan d’investissement de l’ordre de 400 M€ sur la période 2019-2023 et 523 M€ sur la période 2024-2027.
  + L’engagement de 500 M€ sur le quinquennat présidentiel, sachant que 70 M€ annuels ont engagés sur les deux premiers exercices 2017-2018.
  + L’accélération du rythme actuel de production des établissements scolaires.
  + La transformation du Rectorat en Rectorat de plein exercice au 1er janvier 2020

Premier acheteur en termes de commande publique sur l’île de Mayotte, le recours à cet accord-cadre s’inscrit dans un objectif de renforcement de la performance des achats et l’optimisation des dépenses qui leur sont liées.

Le Rectorat exploite plus de 180 000 m² SU, ce patrimoine est également caractérisé par une grande diversité avec des constructions et des extensions réalisées depuis les années 80 et des bâtiments livrés plus récemment. À ce titre une politique rigoureuse et exigeante en termes de pilotage des opérations immobilières et de gestion du patrimoine a été engagée par la maîtrise d’ouvrage travers notamment :

1. Ambition environnementale affirmée autour de la frugalité

Le secteur du bâtiment génère environ 40% des émissions de gaz à effet de serre et trois quarts des déchets produits en France[[1]](#footnote-1), alors que la politique énergétique nationale a pour objectif de parvenir à l'autonomie énergétique dans les départements d'outre-mer à l'horizon 2030, avec, comme objectif intermédiaire, 50 % d'énergies renouvelables à l'horizon 202[[2]](#footnote-2), le Rectorat de Mayotte s’est engagé en faveur d’une frugalité en matériaux de construction, en énergie et en technicité.

1. Une approche systématique en coût global pour les choix de conception :

Le rectorat de Mayotte assure la compétence des collèges et des lycées, à ce titre, il agit à la fois en tant que maître d’ouvrage, exploitant et utilisateur, dès lors, une approche en coût global est systématique intégrée dans les réflexion en conception et en exécution, cette approche vise à proposer au maître d’ouvrage ou aux gestionnaires une méthode d’arbitrage évolutive afin de mieux prendre en compte l’impact des coûts différés dans les choix d’investissement en terme de charges futures (coûts énergétique, intervention ultérieure, nettoyage, gardiennage… etc.)

1. Un référentiel Collège et Lycée

Le référentiel guidera les acteurs de la construction dans le pilotage et la définition des bons usages pour chaque opération menée dans les établissements du second degré. Ce référentiel comporte les volets suivants :

* + Volet fonctionnel
  + Volet confort
  + Volet qualité environnementale
  + Volet prescriptions techniques
  + Volet management de projet

Ce volet comportera également plusieurs chartes dont :

* + Charte BIM
  + Charte GTB
  + Organigramme des clefs

Les opérations immobilières qui font l’objet de l’accord cadre peuvent être des opérations de construction neuve et / ou de restructuration, extension et / ou de rénovation simple et / ou de rénovation thermique et énergétique et / ou des opérations techniques de maintenance.

A l’exception des constructions neuves en site libre, les opérations sont conduites en site occupé avec phasage permettant d’assurer le fonctionnement en continu de l’établissement pendant toute la durée des travaux dans les conditions de sécurité exigibles.

Chaque opération donne lieu à la passation à des marchés allotis ou non allotis pouvant faire l’objet le cas échéant de décompositions en tranches fermes ou optionnelles, ou d’une décomposition en sous-ensembles fonctionnels pour lesquelles les phases « études » et « travaux » sont menées en parallèles selon des plannings spécifiques pour chaque sous-ensemble.

Les sites d’opérations peuvent comporter des matériaux polluants et notamment de l’amiante, du plomb ou des parasites

Le maîtrise d’ouvrage se réserve le droit d’utiliser l’ensemble des montages d’opération et techniques d’achat possibles dans le cadre de passation des marchés d’études ou de travaux :

* + Concours d’architecture
  + MPGP
  + Conception-réalisation
  + Dialogue compétitif
  + Procédure avec négociation
  + Accord cadre pour les études et les travaux

Enfin, et pour un site donné, le maître d’ouvrage est susceptible de faire procéder simultanément à plusieurs opérations (en direct ou par l’intermédiaire de conducteur d’opérations ou de mandataires).

**Les prix du présent accord cadre sont réputés tenir compte de ces différents facteurs de complexité.**

# OBJET - DISPOSITIONS GENERALES – dispositions générales

Le présent cahier des clauses Techniques Particulières (CCTP) est relatif aux prestations d’assistance à maîtrise d’ouvrage et de programmation, via un accord-cadre mono-attributaire au sens de l’article L2125-1 du code de la commande publique. Il a pour objet les prestations immobilières d’accompagnement du maître d’ouvrage pour les services du rectorat.

Le présent CCTP a pour objet de définir les prestations d’assistance à maîtrise d’ouvrage de programmation immobilière pour la construction ou réhabilitation de collèges et des cuisines centrales et satellites, leurs conditions d’exécution ainsi que les modalités techniques de leurs mises en œuvre.

Limite de prestation : Il est à noter que le présent CCTP concerna les cuisines centrales et les cuisines satellites des collèges. Les cuisines satellites des lycées ne rentrent pas dans le cadre dans les prestations attendues pour le présent CCTP.

Les opérations concernées par les présentes prestations de l’AMO sont des opérations de rénovation, réhabilitation, extension ou construction neuve dans le cadre de travaux de bâtiments et de génie civil.

La prestation de l’AMO peut s’étendre de la programmation et études de faisabilité jusqu’à l’année de parfait achèvement de l’opération.

# DESCRIPTION DES MISSIONS

## Analyse du site

Le prestataire collectera les données relatives au site auprès des administrations compétentes (commune, DEAL, conservation de la propriété immobilière, etc.) et des concessionnaires de réseau. Le prestataire devra réclamer toute étude rendue nécessaire par la réglementation ou par la complexité du projet dès le démarrage de sa mission.

Les thèmes suivants seront étudiés en fonction des périmètres qui sembleront les plus pertinents.

##### Accès/mobilité

Le prestataire analysera le fonctionnement :

* Des flux piétons circulants vers ou aux abords de l’établissement,
* Du stationnement au regard notamment du nombre de personnel concernés
* De l’offre de restauration
* De l’état de la signalétique
* Du niveau de sureté des accès.
* Des contraintes de transport et déplacement (piéton, bus, voiture)

##### Patrimoine / Paysage / pratiques des espaces.

Certains bâtiments présentent une valeur patrimoniale exceptionnelle. Le diagnostic devra mettre en avant cette qualité.

L’usage du paysage lié à la topographie et aux espaces extérieurs de détente devra également être identifié et mis en valeur.

##### B**i**odiversité

Prise en compte des données liées à la biodiversité sur le site.

##### Gestion des eaux pluviales

La gestion des eaux de pluie ne devra pas apparaître comme une contrainte dans le projet d’aménagement mais comme un atout, un élément de composition du paysage. Limiter l’imperméabilisation, mutualiser les espaces libres pour gérer les pluies et réaliser d’autres types d’activités. Les cycles naturels de l’eau devront être identifiés et préservés.

##### Risques naturels

##### Gestion des déchets

##### Climatologie

Régimes des vents, course du soleil.

##### Analyse fonctionnelle

Le prestataire réalisera une analyse du fonctionnement général des sites du point de vue de chaque type d’usagers : agent, visiteurs, en s’attachant en particulier aux éléments suivants :

* Séquence d’entrée
* Sureté
* Accessibilité PMR
* Qualité d’usage des espaces extérieurs
* Le recueil des informations sur l'amplitude de fonctionnement de l’établissement, le nombre de rationnaires, le type de restauration, le nombre d'internes, la place disponible dans les internats (nombre de lits et répartition), la décomposition du personnel affecté au fonctionnement de l'établissement,
* L'indication des éventuels principaux équipements pédagogiques,
* Le taux d’occupation des locaux d'enseignements,
* Les renseignements divers (usages complémentaires, convention d’occupation avec les partenaires etc.…)

##### Analyse des opportunités foncières

Le prestataire identifiera les opportunités foncières dans le site ou à l’extérieur du site.

##### Analyse technique

Le prestataire prendra connaissance et intégrera à son analyse les diagnostics réalisés par la maîtrise d’ouvrage (Diagnostic technique, thermique, accessibilité, énergétique, acoustique… etc.)

Le prestataire prendra connaissance et intégrera à son analyse les rapports de contrôles et vérifications périodiques obligatoires réalisés par l’établissement

Il appartiendra au prestataire de réclamer au maître d’ouvrage toute étude technique supplémentaire nécessaire (diagnostique hydraulique, géotechnique, structurel, topographie, etc.) dès le démarrage de la mission

|  |  |
| --- | --- |
| **Livrables** | **Réunions** |
| Rapport d’analyse + support de présentation  Plans  Tableaux synthétiques | Entretiens avec les usagers, visites de site  Réunion de restitution (peut être mutualisée avec une autre réunion de restitution) |

## Bilan fonctionnel et scénarii d’évolution du site

##### Bilan fonctionnel

Le préprogramme théorique est considéré comme le pré-programme d’une opération neuve ex-nihilo correspondant aux besoins identifiés lors des phases précédentes. Il permet d’avoir une vision d’un bâtiment « idéal » sans tenir compte de l’existant. Il comportera :

* Récapitulatif des surfaces (utiles, plancher...)
* Caractéristiques principales des entités et espaces,
* Schémas de liaisons fonctionnelles
* Caractéristiques environnementales des espaces (qualifiées par des données chiffrées : consommations de fluides, taux de renouvellement de l’air, température d’usage, niveau sonore, qualité de l’air, qualité de l’eau etc.)
* Un cas particulier pourra porter sur l'incidence en besoins d'enseignement d'une ouverture ou fermeture d'une section pédagogique,
* L'analyse des besoins théoriques liés à la structure pédagogique actualisée, avec prise en compte des éventuels réformes en cours ou à venir.

Sur la base du préprogramme théorique validé par le maître d’ouvrage, le prestataire réalisera le bilan comparatif entre l’existant et le préprogramme théorique. Il fera ainsi ressortir le solde des surfaces à supprimer, à créer, à rénover ou réhabiliter ainsi que les opérations à mener sur les espaces extérieurs, les réseaux, les équipements ou sur l’enveloppe du bâtiment.

##### Scenarii d’évolution du site

Le prestataire proposera plusieurs scenarii d’évolution du site et de ses abords sur la base du préprogramme théorique et de sa comparaison avec l’existant (bilan). Au moins trois scenarii sont exigés.

Pour chaque scenario, le prestataire proposera un découpage en opérations subséquentes. Chacune sera identifiée par un périmètre d’intervention, une description sommaire des travaux, un coût. Les opérations subséquentes seront séquencées chronologiquement afin de limiter la complexité des travaux et de maîtriser l’impact sur les usagers.

Les scenarii seront comparés entre eux en termes de :

* Nature des travaux et surfaces correspondant à chaque type de travaux
* Coût travaux, cout toutes dépenses confondues (prestations intellectuelles, aléas, etc.) coût global (yc exploitation, déménagement, etc.)
* Complexité, phasage
* Impact sur les usagers
* Qualité environnementale
* Ratio de surface

|  |  |
| --- | --- |
| **Livrables** | **Réunions** |
| Préprogramme théorique et bilan fonctionnel  Présentation des scénarii (Représentations schématiques en plan, tableaux synthétiques d’analyse) adaptés à une communication aux parties prenantes. | Le préprogramme théorique sera validé par écrit, sa restitution ne nécessitera pas de réunion.  Présentation du bilan et des scenarii dans une seule réunion |

## Pré programme

Sur la base du scenario retenu ou d’une hybridation de plusieurs scenarii, le prestataire élaborera les préprogrammes des opérations subséquentes ordonnancées chronologiquement. Le préprogramme comportera pour chaque opération subséquente :

##### Exigences fonctionnelles

* Périmètre de l’opération
* Description générale
* Récapitulatif des surfaces (utiles, plancher...)
* Caractéristiques principales des entités et espaces, liaisons fonctionnelles
* Détail du séquencement

##### Exigences environnementales

Il s'agira d'accompagner le maître d'ouvrage dans la définition de ses exigences particulières en termes de qualité environnementale.

Le maître d'ouvrage ne souhaite pas de certification. Il ne s'agit pas de traiter l'ensemble des 14 cibles du référentiel HQE mais de se fixer des objectifs et niveaux de performances cohérents et réalistes sur certaines d'entre elles. En priorité, seront traitées, les cibles en gras ci-dessous, le niveau de performance sera à définir par le prestataire :

* Relations du bâtiment avec son environnement immédiat
* Choix intégré des produits, systèmes et procédés de construction
* Chantier à faible impact environnemental
* Gestion de l’énergie
* Gestion de l’eau
* Gestion des déchets d’activités
* Maintenance - pérennité des performances environnementales
* Confort hygrothermique
* Confort acoustique
* Confort visuel
* Confort olfactif
* Qualité sanitaire des espaces
* Qualité sanitaire de l’air

##### Qualité sanitaire de l’eau

Le prestataire proposera un profil environnemental réaliste et adapté, comprenant des objectifs à atteindre, avec des niveaux d'exigence précis, par cible. Ce profil prendra en compte le contexte local de Mayotte, et les expériences capitalisées sur les autres opérations conduites sur le territoire. Cette phase d'analyse et de hiérarchisation des niveaux d'exigence sera associée à une évaluation des coûts engendrés.

##### Exigences architecturales et urbaines

Au regard du contexte de l’opération et des objectifs définis, le prestataire accompagnera le maître d'ouvrage dans la définition des attentes en termes d’orientations d’aménagement du site et d’implantation des nouvelles constructions.

##### Planning et estimation des coûts

Le préprogramme comprendra aussi, détaillé par opération subséquente :

* L’estimation financière de l’opération, toutes dépenses confondues, en identifiant les surcoûts éventuels liés à la démarche HQE
* Une estimation du cout global de l’opération (exploitation, dépenses annexes)
* Le planning d'opération et planning global

|  |  |
| --- | --- |
| **Livrables** | **Réunions** |
| Présentation du scenario retenu  Et pour chaque opération subséquente :  Préprogramme  Exigences environnementales de l’opération  Planning  Un tableau au format Excel et pdf sur lequel apparaissent les surfaces, les coûts par espace, le montant total des travaux et des frais du maître d’ouvrage | Réunion de présentation des préprogrammes. |

## Analyse urbaine et foncière

Sur la base des exigences fonctionnelles du pré-programme, le prestataire proposera au moins trois scenarii d’aménagement du site, chaque scenario sera accompagné des éléments suivants :

* Repérage en plan des emprises foncières et des immeubles à acquérir, accompagné d’une liste de leur surface et de leur cout d’achat (y compris relogement éventuel) prévisionnel et d’un planning prévisionnel des procédures applicables.
* Repérage en plan des immeubles à démolir accompagné d’une liste de leur surface et du coût des démolitions.
* Repérage des travaux de viabilisation à réaliser
* Identification des inconvénients du scenario et de leurs contreparties.
* Estimation financière du projet global et décomposé par familles (acquisitions foncières, construction, prestations intellectuelles, démolition, déménagement, etc.)
* Planning prévisionnel du projet global.
* Plan de masse du projet inséré dans le tissu existant
* Exemple de références (photos, plans masses) architecturales et urbaines applicables au projet

On notera que les deux derniers éléments sont destinés à être communiqués auprès des parties prenantes, élus locaux, préfecture, DEAL, riverains potentiellement, un effort est donc attendu sur leur qualité graphique.

Des éléments peuvent être communs à plusieurs scenarii, dans ce cas ils seront reproduits autant de fois que nécessaire pour être joints à chaque scenario.

|  |  |
| --- | --- |
| **Livrables** | **Réunions** |
| * Un dossier pour chaque scenario | * Réunion intermédiaire * Réunion de restitution |

## Élaboration du Programme Technique Détaillé

Sur la base du préprogramme validé par le maître d’ouvrage, le Programme Technique Détaillé précisera clairement :

* les données et contraintes retenues,
* les objectifs généraux retenus,
* les options fonctionnelles et techniques exigées,
* le référentiel environnemental avec détail des exigences environnementales pour les différentes phases du projet
* les attentes architecturales.

Des fiches détaillées seront réalisées pour chaque type de local ou d’espace et préciseront :

* les caractéristiques fonctionnelles,
* les caractéristiques architecturales,
* les caractéristiques techniques (murs, sols, plafonds, fluides, etc.)
* les équipements et mobilier à prévoir.

|  |  |
| --- | --- |
| **Livrables** | **Réunions** |
| Programme Technique Détaillé | Pas de réunion |

## Assistance au maître de l’ouvrage pour la consultation des concepteurs

##### Elaboration des pièces administratives

Sur la base d’un canevas fourni par le maitre d’ouvrage, le prestataire sera chargé de mettre au point les pièces administratives :

* Avis d’appel public à concurrence
* Règlement de consultation
* Cahier des clauses administratives particulières
* Acte d’engagement et ses annexes financières

##### Elaboration des pièces à compléter par les équipes de maitrise d’œuvre

Le prestataire fournira les pièces à compléter par les équipes de maitrise d’œuvre au stade de la candidature et au stade de l’offre et du projet.

##### Production des annexes techniques

Le prestataire versera au DCC les données relatives au site récoltées auprès des administrations compétentes (communes, DEAL, conservation de la propriété immobilière, etc.) et des concessionnaires de réseau :

* Plan local d’urbanisme
* Plan topographique
* Plan cadastral
* Cartes d’aléas
* Etude géotechnique
* Etude environnementale (si nécessaire)
* Etude hydraulique (si nécessaire)
* Avis des concessionnaires

Le prestataire devra réclamer au Maitre d’ouvrage toute étude rendue nécessaire par la règlementation ou par la complexité du projet

##### Mise à jour du DCC après relecture du Rectorat

Le prestataire devra mettre à jour le DCC après relecture et remarques du Rectorat.

|  |  |
| --- | --- |
| **Livrables** | **Réunions** |
| Dossier de consultation des concepteurs | Pas de réunion |

##### Analyse des candidatures lors du concours de maîtrise d’œuvre :

Le prestataire sera chargé des tâches suivantes afin d’assister le maître d’ouvrage dans la sélection de 3 à 5 candidats :

* Contribue aux réponses aux questions des candidats pendant la consultation
* Analyse des candidatures sous l’angle des capacités techniques (moyens, compétences, références) financières et administrative
* Élaboration d’un rapport d’analyse destiné aux membres du jury
* Rédaction du PV motivé du jury
* Traitement et envoi des candidatures aux membres du jury
* Organisation et animation du jury de concours relatif à la sélection des candidatures

|  |  |
| --- | --- |
| **Livrables** | **Réunions** |
| Rapport d’analyse de candidatures  Support de présentation  Projet de PV du jury | Réunion de la commission technique  Jury |

##### Analyse des esquisses des différents concepteurs lors du concours de maîtrise d’œuvre

Afin d’assister le maître d’ouvrage dans la sélection d’un projet (niveau esquisse), le prestataire sera chargé des tâches suivantes :

* Réponse aux questions des concepteurs (organisation éventuelle de réunions avec concepteurs)
* Analyse des esquisses en terme de :
  + respect du règlement de consultation,
  + respect du programme (Contraintes réglementaires dont PLU, besoins exprimés, exigences environnementales, des cibles QEB relative au référentiel HQE et architecturales, programme technique détaillé),
  + qualité des solutions fonctionnelles présentées
* analyse du chiffrage et expertise des esquisses du concours afin de vérifier si elles sont en adéquation avec l’enveloppe prévisionnelle des travaux,
* analyse environnementale, comparaison des projets cible par cible et élaboration d'un rapport synthétique d'évaluation de la réponse environnementale de chaque projet, outil d'aide à la décision.
* Participation aux commissions techniques (architecture urbanisme, fonctionnalité, technique cout et délai)
* Élaboration d’un rapport d’analyse des projets destiné aux membres du jury
* Rédaction du PV motivé du jury
* Organisation et Animation du jury de concours relatif à la sélection du projet

|  |  |
| --- | --- |
| **Livrables** | **Réunions** |
| Rapport d’analyse des projets (sur la base de 3 projets)  Support de présentation  Projet de PV du jury | Réunions de la commission technique  Jury |

##### Mode de passation en conception réalisation ou marché global de performance

Le maître d’ouvrage se réserve le droit d’opter pour d’autres formes de consultation que le concours d’architecture en vue de de la réalisation du projet.

Dans le cadre d’une procédure en conception-réalisation, le titulaire apportera les compléments nécessaires au niveau des pièces suivantes :

* Programme technique détaillé
* Définition du coût et des délais
* Pièces administratives du DCC
* Analyse des offres et des candidatures

A chaque phase du développement du projet (APS, APD), le titulaire assistera le maître d’ouvrage dans ses relations avec la maîtrise d’œuvre afin de vérifier l’adéquation du projet avec le programme et la prise en compte par la maîtrise d'œuvre des remarques qui auront été formulées. Cette mission portera sur l’ensemble des volets pour lesquels le titulaire est compétent : programmation, développement durable, économie de la construction (contre-expertise économique).

Dans le cadre d’un marché global de performance, le prestataire assistera le maître d’ouvrage avec d’autres prestataires (programmiste en exploitation-maintenance, APP juridiques) sur le volet conception-réalisation du projet.

## Assistance au maître d’ouvrage jusqu'à la phase APD

##### Analyse de l’esquisse mise au point

Le prestataire devra fournir une synthèse des observations relatives au projet lauréat, à partir du rapport d’analyse présenté au jury et des observations formulées par le jury afin que le maître d’œuvre retenu mette au point l’esquisse.

Une fois l’esquisse mise au point, le prestataire devra :

* Organiser la réunion de restitution de l’esquisse après sa mise au point
* Analyser le rendu et rédiger un rapport d’analyse, intégrant les observations des parties prenantes
* Organiser la réunion de mise au point de l’esquisse
* Rédiger un rapport concernant le respect du référentiel environnemental.

|  |  |
| --- | --- |
| **Livrables** | **Réunions** |
| Rapport d’analyse de projet  Rapport concernant le respect du référentiel environnemental | Réunion de mise au point de l’esquisse |

##### Analyse de l'APS

Le titulaire du marché devra :

* Organiser la réunion de restitution de l’APS
* Analyser le rendu et rédiger un rapport d’analyse, intégrant les observations des parties prenantes
* Rédiger un rapport concernant le respect du référentiel environnemental.

|  |  |
| --- | --- |
| **Livrables** | **Réunions** |
| Rapport d’analyse de projet  Rapport concernant le respect du référentiel environnemental | Réunions de restitution de l’APS |

##### Analyse de l’APD

Le titulaire du marché devra

* Organiser la réunion de restitution de l’APD
* Analyser le rendu et rédiger un rapport d’analyse, intégrant les observations des parties prenantes
* Rédiger un rapport, concernant le respect du référentiel environnemental

|  |  |
| --- | --- |
| **Livrables** | **Réunions** |
| Rapport d’analyse de projet  Rapport concernant le respect du référentiel environnemental | Réunions de restitution de l’APD |

## Assistance au maître d’ouvrage à la phase PRO/VISA/DET/AOR **(uniquement pour la partie cuisine)**

##### Analyse du PRO/DCE

Le titulaire du marché devra

* Analyser le rendu et rédiger un rapport d’analyse, intégrant les observations des parties prenantes
* Rédiger un rapport, concernant le respect du référentiel

|  |  |
| --- | --- |
| **Livrables** | **Réunions** |
| Rapport d’analyse de projet  Rapport concernant le respect du référentiel | Réunions de restitution du PRO |

##### Analyse des études d’exécution

Le titulaire s'assure que les documents établis respectent les dispositions du projet et, dans ce cas, confirme le visa émis par la maitrise d’œuvre ou entreprise à la maitrise d’ouvrage.

Le titulaire devra :

* Analyser le rendu et rédiger un rapport d’analyse,
* Organiser la réunion de mise au point
* Rédiger un rapport concernant le respect du référentiel.

|  |  |
| --- | --- |
| **Livrables** | **Réunions** |
| Rapport d’analyse  Rapport concernant le respect du référentiel | Réunions de mise au point |

##### Suivi de chantier

Le titulaire assiste le maitre d’ouvrage en phase chantier et assure de la bonne exécution des travaux pour la partie cuisine.

Le titulaire devra :

* Visiter le chantier,
* Organiser des réunions de mise au point
* Rédiger un rapport d’analyse

|  |  |
| --- | --- |
| **Livrables** | **Réunions** |
| Rapport d’analyse | Réunions de mise au point |

##### Assistance à la réception des travaux

Le titulaire assiste le maitre d’ouvrage en pour la réception des travaux pour la partie cuisine.

Le titulaire devra :

* Visiter le chantier
* Rédiger un rapport d’analyse

|  |  |
| --- | --- |
| **Livrables** | **Réunions** |
| Rapport d’analyse | Réunions de réception des travaux |

## Prestations complémentaires

##### Analyse et Incidence des réformes pédagogiques

L’objectif de cette mission de d’analyser les éventuels besoins liés aux évolutions des structures pédagogiques ou cartes de formations professionnelles, des usages dans le but d’évaluer les incidences immobilières. Cette mission pour être complété par des missions de programmation et d’assistance à maîtrise d’ouvrage en vue de travaux, le titulaire du marché devra :

* Collecter et recouper des informations relatives aux réformes :
* Rechercher d’éléments relatifs aux éventuelles réformes en vigueur, en cours ou à venir,
* Analyser et décliner les incidences globales de ces réformes sur les établissements (locaux, équipements) concernés,
* Etablir les conclusions sur cette analyse et sur l’incidence globale des réformes, évaluation des impacts globaux (coûts locaux, équipements, aménagements, fonctionnement…).
* Élaboration de pré-programmes types liés à ces réformes.

|  |  |
| --- | --- |
| **Livrables** | **Réunions** |
| Rapport d’analyse + support de présentation  Plans  Tableaux synthétiques | Entretiens avec les usagers, visites de site  Réunion de restitution |

##### Analyse et faisabilité urbaine et foncière

Sur la base des exigences fonctionnelles du pré-programme, le prestataire proposera au moins trois scenarii d’aménagement d’un site, chaque scenario sera accompagné des éléments suivants :

* Repérage en plan des emprises foncières et des immeubles à acquérir, accompagné d’une liste de leur surface et de leur cout d’achat (y compris relogement éventuel) prévisionnel et d’un planning prévisionnel des procédures applicables.
* Repérage en plan des immeubles à démolir accompagné d’une liste de leur surface et du coût des démolitions.
* Repérage des travaux de viabilisation à réaliser
* Identification des inconvénients du scenario et de leurs contreparties.
* Estimation financière du projet global et décomposé par familles (acquisitions foncières, construction, prestations intellectuelles, démolition, déménagement, etc.)
* Planning prévisionnel du projet global.
* Plan de masse du projet inséré dans le tissu existant
* Exemple de références (photos, plans masses) architecturales et urbaines applicables au projet

On notera que les deux derniers éléments sont destinés à être communiqués auprès des parties prenantes, élus locaux, préfecture, DEAL, riverains potentiellement, un effort est donc attendu sur leur qualité graphique.

Des éléments peuvent être communs à plusieurs scenarii, dans ce cas ils seront reproduits autant de fois que nécessaire pour être joints à chaque scenario.

|  |  |
| --- | --- |
| **Livrables** | **Réunions** |
| * Un dossier pour chaque scenario | * Réunion intermédiaire * Réunion de restitution |

1. [Déchets du bâtiment et des travaux publics](https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/dechets-du-batiment-et-des-travaux-publics), sur le site du ministère de la transition écologique [↑](#footnote-ref-1)
2. [LOI n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031044385&categorieLien=id) [↑](#footnote-ref-2)